

OMPI



SCIT/SDWG/8/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 février 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET
LA DOCUMENTATION**

**Huitième session
Genève, 19 – 22 mars 2007**

RÉVISION DU CONTENU RECOMMANDÉ ACTUEL DES RAPPORTS
TECHNIQUES ANNUELS (ATR) (TÂCHE N° 24)

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), à sa sixième session tenue en septembre 2005, est convenu de créer une équipe d'experts chargée de préciser les objectifs des rapports techniques annuels (ATR) et les utilisateurs visés (dont les fournisseurs et les utilisateurs d'information en matière de propriété industrielle). Une fois cela fait, l'équipe d'experts élaborera une proposition relative à la révision et mise à jour du contenu recommandé actuel des ATR (voir les paragraphes 58 à 62 du document SCIT/SDWG/6/11).

2. Pour faire suite à la décision susmentionnée du SDWG, le Bureau international a diffusé la circulaire C. SCIT 2618 datée du 25 octobre 2005 dans laquelle elle invitait les offices et les organisations souhaitant prendre une part active aux débats à désigner un représentant auprès de la nouvelle équipe d'experts chargée des ATR. Vingt-neuf représentants ont accepté de participer aux travaux de l'équipe d'experts, dont le responsable est le Bureau international.

3. Le responsable de l'équipe d'experts a informé le SDWG, à la septième session de celui-ci tenue en mai-juin 2006, que les travaux se feraient en deux temps. Dans un premier temps, les objectifs et les utilisateurs visés des ATR seraient précisés. Dans un deuxième temps, l'équipe d'experts élaborerait une proposition visant à réviser et à actualiser le contenu recommandé actuel des ATR ainsi que les directives concernant l'établissement des ATR (voir les paragraphes 26 à 31 du document SCIT/SDWG/7/9).

Activités, résultats et propositions de l'équipe d'experts chargée des ATR

4. Conformément à ce qui a été dit plus haut, l'équipe d'experts a mené une enquête par l'intermédiaire du Web afin de préciser les utilisateurs visés et les besoins de ceux-ci ainsi que les objectifs des ATR. L'enquête visait aussi à améliorer le contenu recommandé actuel des ATR. L'annexe du présent document, soumise à l'examen du SDWG, comporte le résumé et l'analyse de l'enquête, dont des conclusions (paragraphes 13 à 16) et des propositions (paragraphe 17). Le responsable de l'équipe d'experts présentera aussi un rapport verbal à la huitième session du SDWG.

5. L'appendice 1 de l'annexe du présent document reproduit le questionnaire mis sur l'Internet du 14 juin au 4 octobre 2006 aux fins de l'enquête. Les résultats de l'enquête sont présentés dans l'appendice 2.

6. Les appendices 3, 4 et 5 de l'annexe contiennent, pour examen et approbation par le SDWG, la proposition de l'équipe d'experts chargée des ATR relative à la révision du contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels, respectivement. Les changements proposés, par rapport au contenu actuel recommandé, sont mis en évidence.

7. *Le SDWG est invité*

a) *à prendre note du rapport verbal du responsable de l'équipe d'experts chargée des ATR;*

b) *à examiner le résumé et l'analyse de l'enquête sur les ATR qui font l'objet de l'annexe du présent document ainsi que les appendices 1 et 2 relatifs au questionnaire et aux résultats de l'enquête;*

c) *à examiner et à approuver les conclusions de l'équipe d'experts chargée des ATR figurant dans les paragraphes 13 à 16 de l'annexe du présent document;*

d) à examiner et à approuver les propositions de l'équipe d'experts chargée des ATR figurant dans le paragraphe 17 de l'annexe du présent document;

e) à examiner et à approuver le contenu recommandé des ATR sur les activités d'information en matière de brevets figurant dans l'appendice 3 de l'annexe du présent document;

f) à examiner et à approuver le contenu recommandé des ATR sur les activités d'information en matière de marques figurant dans l'appendice 4 de l'annexe du présent document; et

g) à examiner et à approuver le contenu recommandé des ATR sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels figurant dans l'appendice 5 de l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

RÉSUMÉ ET ANALYSE DE L'ENQUÊTE
SUR LES RAPPORTS TECHNIQUES ANNUELS

Introduction

1. Les rapports techniques annuels (ATR) sont établis depuis de nombreuses années par les offices de propriété industrielle souhaitant faire connaître leurs activités d'information aux autres offices et au public. Actuellement, les ATR sont établis dans le cadre de la tâche n° 24 du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). Ils portent sur trois catégories d'activités, à savoir les activités d'information en matière de brevets (ATR/PI), les activités d'information en matière de marques (ATR/TM) et les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels (ATR/ID). L'équipe d'experts chargée des ATR du SDWG a mené une enquête au moyen du Web en vue de préciser les utilisateurs visés et les besoins de ceux-ci ainsi que les objectifs des ATR. L'enquête visait aussi à améliorer le contenu recommandé actuel des ATR.

2. L'équipe d'experts avait au préalable établi un projet de questionnaire à utiliser aux fins de l'enquête; ce questionnaire avait été soumis à l'examen des membres de l'équipe d'experts lorsque celle-ci s'est réunie durant la septième session du SDWG, en mai-juin 2006. Par la suite, sur la base des observations faites par les participants de ladite réunion, l'équipe d'experts a examiné une révision du questionnaire et a approuvé la version finale du questionnaire reproduit dans l'appendice 1 du présent document.

3. L'enquête a été menée du 14 juin au 4 octobre 2006. Pendant toute cette période, le questionnaire était disponible sur l'Internet. Afin que les parties intéressées soient au courant de la réalisation de l'enquête, le Bureau international leur avait envoyé un courrier électronique et mis un avis d'enquête sur la page Web du SCIT; à la suite de l'invitation faite par le SDWG à sa septième session, certains offices de propriété industrielle ont aussi mis un avis sur leur site Web. On trouvera ci-dessus un résumé et une analyse des réponses ainsi que les conclusions et propositions provisoires. L'appendice 2 du présent document contient les résultats de l'enquête sur les ATR.

Participants à l'enquête sur les ATR

4. La page Web sur laquelle figurait le questionnaire a été consultée par 441 personnes (<http://www6.wipo.int:8080/opinio/s?s=519>), et 144 réponses en provenance de 34 États membres ont été soumises. On se reportera à la question n° 3 des résultats de l'enquête sur les ATR (appendice 2).

5. Les personnes interrogées ont été priées d'indiquer le groupe auquel elles appartenaient (sept catégories différentes) ainsi que leur profession (16 professions). Les participants, à une large majorité (73%), ont pu être regroupés en deux catégories principales, à savoir "Office de propriété industrielle" (65 réponses, soit 45%) et "Utilisateur professionnel de l'information

en matière de propriété industrielle (juriste, mandataire, chercheur, etc.)” (41 réponses, soit 28%). Les deux catégories de professions les plus fréquemment choisies ont été “Expert en information en matière de propriété industrielle” (48 réponses, soit 33%) et “Juriste/mandataire” (27 réponses, soit 19%). Voir les questions n^{os} 1 et 2 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

Intérêt suscité par les ATR sous leur forme actuelle et autres besoins

6. La plupart des participants (89%) s’est déclaré intéressée par les ATR/PI sous leur forme actuelle. Par comparaison, l’intérêt pour les ATR/TM et les ATR/ID est quelque peu moins marqué (56% et 49%, respectivement). Ces chiffres montrent qu’un nombre important de participants s’intéressent à plus d’une catégorie d’ATR. Seuls 2% des personnes interrogées ont indiqué n’être intéressés par aucune catégorie d’ATR. Voir la question n^o 4 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

7. D’une manière générale, les sondés ont estimé que le contenu recommandé actuel des trois catégories d’ATR était utile. Au cours des deux dernières années, 64% d’entre eux ont consulté un ATR sur l’Internet au moins une fois dans l’année, 25% en ayant consulté plus de cinq par an; il convient aussi de noter que 36% n’ont jamais mentionné les ATR. Voir les questions n^{os} 5, 6, 7 et 8 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

8. Toujours d’une manière générale, les participants se sont déclaré satisfaits des informations fournies dans les ATR sous leur forme actuelle ainsi que de la présentation de ceux-ci. Environ 48% d’entre eux sont satisfaits des informations contenues dans les ATR, contre 9% qui ne le sont pas; 25% ont opté pour une position neutre. Trente-six pour cent des personnes interrogées se sont déclaré satisfaits de la présentation actuelle des ATR, contre 15% qui ne le sont pas; 29% ont opté pour une position neutre. Voir la question n^o 9 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

9. Parmi les possibilités offertes aux sondés en ce qui concerne les autres types d’information qu’ils souhaiteraient trouver dans les ATR, les trois rubriques les plus fréquemment cochées ont été “Législation et affaires de propriété industrielle” (55%) “Produits et services d’information en matière de propriété industrielle” (48%) et “Procédures (dépôt, publication, etc.)” (47%). Voir la question n^o 10 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

10. De nombreux sondés se sont déclarés intéressés par des fonctions d’appui à la recherche (56%) et d’actualisation par courrier électronique (52%). Voir la question n^o 12 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

11. On trouvera d’autres observations sur le contenu et la présentation des ATR formulées par les participants dans la partie intitulée “Texte libre” des questions n^{os} 5, 6, 7, 10 et 12 des résultats de l’enquête sur les ATR (appendice 2).

Fréquence d'actualisation des ATR

12. D'une part, environ 42% des sondés se sont déclaré satisfaits de l'actualisation annuelle actuelle des ATR, contre 10% qui ne le sont pas; 27% ont opté pour une position neutre. D'autre part, lorsqu'ils ont été priés de choisir entre différentes fréquences d'actualisation (allant d'une actualisation semestrielle à une actualisation tous les trois ans, voire moins souvent), 56% d'entre eux se sont prononcés en faveur d'une actualisation annuelle et 38% d'une actualisation tous les six mois. Voir les questions n^{os} 9 et 11 des résultats de l'enquête sur les ATR (appendice 2).

Conclusions

13. L'équipe d'experts estime que les objectifs actuels des ATR sont toujours valables et utiles à un grand nombre d'offices de propriété industrielle et d'utilisateurs de l'utilisation en matière de propriété industrielle.

14. Les participants, dans une large majorité, peuvent être considérés comme des utilisateurs ou des utilisateurs potentiels des ATR. Les principaux utilisateurs sont plus précisément le personnel des offices de propriété industrielle et d'autres utilisateurs professionnels de l'information en matière de propriété industrielle, dont des experts en information en matière de propriété industrielle, des juristes, des mandataires, des responsables de l'élaboration des politiques, des administrateurs, des conseillers et des chercheurs dans le domaine de la propriété industrielle. L'équipe d'experts estime que les utilisateurs visés des ATR ne devraient pas se limiter au groupe des utilisateurs actuels et qu'il convient d'essayer d'élargir ce groupe.

15. D'une manière générale, les personnes interrogées sont satisfaites du contenu recommandé actuel des ATR, des informations qu'elles y trouvent ainsi que du rythme de publication. Toutes les rubriques existantes des ATR sont suffisamment intéressantes aux yeux des utilisateurs pour être maintenues. On pourrait aussi s'accorder à reconnaître que les ATR sont utiles dès lors qu'il s'agit de faire connaître les activités d'information de certains offices à d'autres offices et au public. Toutefois, il est possible que certains ajouts au contenu recommandé permettent de renforcer l'intérêt des utilisateurs pour les ATR.

16. Les personnes interrogées souhaiteraient pouvoir trouver d'autres informations dans les ATR ainsi que des fonctions supplémentaires facilitant leurs recherches en matière d'information spécialisée. Certaines demandes d'informations supplémentaires sont envisageables dans le cadre des ATR mais d'autres ne le sont pas car elles vont au-delà de la portée de ces rapports qui ont un caractère technique et non juridique, et reflètent les activités d'information des offices de propriété industrielle.

Propositions

17. L'équipe d'experts soumet les propositions ci-dessous à l'examen et à l'approbation du SDWG :

a) l'objectif principal des ATR devrait rester le même, à savoir faire connaître les activités d'information d'offices de propriété industrielle à d'autres offices et au public;

b) les personnes ci-après devraient être incluses dans le groupe d'utilisateurs visés : personnel des offices de propriété industrielle; experts en propriété industrielle et utilisateurs de l'information travaillant dans des structures gouvernementales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le milieu de l'industrie ou des instituts de recherche-développement; fournisseurs de l'information en matière de propriété industrielle; établissements d'enseignement et grand public;

c) afin d'élargir le groupe des utilisateurs d'ATR, le SDWG invite les offices de propriété industrielle ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales membres du SCIT à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI et à mettre, sur leur propre site Web, un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers la page Web des ATR;

d) le contenu recommandé des trois catégories d'ATR devrait être revu conformément aux révisions figurant dans les appendices 3, 4 et 5 du présent document (les modifications concernant le contenu recommandé actuel sont mises en évidence);

e) les deux fonctions ci-après devraient être ajoutées au système actuel de gestion des ATR : fonctions de recherche et actualisations par courrier électronique pour les abonnés;

f) les offices de propriété industrielle devraient être invités à établir leurs ATR en vue de la publication de ceux-ci sur le site Web de l'OMPI une fois par année, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

[Les appendices suivent]

APPENDICE 1

ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS TECHNIQUES ANNUELS (ATR)

QUESTIONNAIRE

Introduction

Les offices de propriété industrielle établissent depuis de nombreuses années les rapports techniques annuels (ATR) pour faire connaître leurs activités d'information aux autres offices et au public. À l'heure actuelle, ces ATR sont de trois catégories : les ATR sur les activités d'information en matière de brevets (ATR/PI), les ATR sur les activités d'information en matière de marques (ATR/TM) et les ATR sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels (ATR/ID). L'information contenue dans les ATR sert également à diverses fins, notamment à la sensibilisation du public, à la formation et à l'enseignement. Pour plus d'informations sur les ATR actuels, veuillez consulter les documents correspondants à l'adresse : <http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/index.htm>.

La présente enquête vise à définir qui sont les utilisateurs des ATR et à savoir quel type d'information ceux-ci souhaiteraient trouver dans ces rapports. Nous vous invitons donc à compléter le formulaire ci-dessous afin de nous aider à améliorer les ATR. Cette tâche vous prendra environ sept minutes.

Les résultats de l'enquête serviront à revoir la conception des ATR pour mieux répondre aux besoins de la communauté de la propriété industrielle. Si vous avez des questions au sujet de l'enquête, vous pouvez les adresser à ATRsurvey.mail@wipo.int.

I. UTILISATEURS DES ATR

1. Parmi les catégories ci-dessous, laquelle correspond le mieux au groupe auquel vous appartenez?

- Office de propriété industrielle
- Administration ou organisation gouvernementale
- Administration ou organisation non gouvernementale
- Fournisseur de l'information commerciale en matière de propriété industrielle
- Utilisateur professionnel de l'information en matière de propriété industrielle (juriste, mandataire, chercheur, etc.)
- Établissement d'enseignement (professeur, étudiant, etc.)
- Titulaire de droits de propriété industrielle (inventeur, créateur, etc.)
- Autres (veuillez préciser) :

2. Parmi les professions ci-dessous, laquelle correspond le mieux à la vôtre?

- Expert en information en matière de propriété industrielle
- Examineur dans un office de propriété industrielle
- Administrateur
- Responsable de l'élaboration des politiques / planificateur des politiques
- Analyste des opérations
- Conseiller en propriété industrielle
- Expert en techniques de l'information
- Fournisseur de l'information commerciale en matière de propriété industrielle
- Créateur/titulaire de droits de propriété industrielle
- Juriste/mandataire
- Chercheur
- Professeur/assistant
- Enseignant
- Étudiant
- Employé(e) d'une PME
- Grand public
- Autres (veuillez préciser) :

3. Dans quel pays résidez-vous actuellement?

II. OBSERVATIONS SUR LES ATR SOUS LEUR FORME ACTUELLE

4. Quelles catégories d'ATR vous intéressent? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- Brevets
- Marques
- Dessins et modèles industriels
- Aucune

5. Activités d'information en matière de brevets

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de brevets? (Cochez toutes les réponses pertinentes)
Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_pi_content.htm.

- Évolution des activités en matière de brevets
- Questions relatives à la création, à la reproduction, à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets
- Questions relatives à l'établissement d'abrévés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet
- Création et tenue à jour de dossiers de recherche
- Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes de recherche mécanisée
- Administration de la bibliothèque et des services de l'office de la propriété industrielle mis à la disposition du public
- Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets
- Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et pratique en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement
- Autres sujets pertinents sur l'information en matière de brevets (veuillez préciser)

6. Activités d'information en matière de marques

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de marques? (Cochez toutes les réponses pertinentes)
Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_tm_content.htm.

- Évolution des activités d'enregistrement
- Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de sources secondaires d'information en matière de marques, c'est-à-dire de bulletins de marques
- Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de marques; création et tenue à jour de systèmes de recherche manuelle concernant les marques
- Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les marques
- Administration des services relatifs aux marques mis à la disposition du public
- Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de marques
- Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement
- Autres sujets pertinents sur l'information en matière de marques (veuillez préciser)
- Nouvelle section de lib Insert Edit Delete

7. Activités d'information en matière de dessins et modèles industriels

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_id_content.htm.

- Évolution des activités d'enregistrement
- Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de documents de dessin ou modèle industriel et de sources secondaires d'information en matière de dessins et modèles industriels, c'est-à-dire de bulletins officiels
- Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de dessins et modèles industriels selon les systèmes de classement utilisés
- Création et tenue à jour de dossiers de recherche
- Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les dessins et modèles industriels
- Administration des services relatifs aux dessins et modèles industriels qui sont mis à la disposition du public
- Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de dessins et modèles industriels
- Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement
- Autres sujets pertinents sur l'information en matière de dessins et modèles industriels (veuillez préciser)

III. AMÉLIORATION DES ATR

8. Au cours des deux dernières années, combien de fois avez-vous mentionné les ATR disponibles sur le site Web de l'OMPI?

- Jamais
- Une fois par an
- Deux à cinq fois par an
- Plus de cinq fois par an

9. À l'aide de l'échelle ci-dessous allant de 1 à 6, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction en ce qui concerne chacune des affirmations suivantes
- | | | |
|--------------------|--------------------------|--|
| 1. Très mécontent | <input type="checkbox"/> | L'information figurant dans les ATR est utile |
| 2. Assez mécontent | <input type="checkbox"/> | La présentation des ATR répond à mes besoins |
| 3. Neutre | <input type="checkbox"/> | L'actualisation annuelle actuelle me convient bien |
| 4. Assez content | <input type="checkbox"/> | |
| 5. Très content | <input type="checkbox"/> | |
| 6. Ne sait pas | | |
10. Quel autre type d'information souhaiteriez-vous trouver dans les ATR? (Cochez toutes les réponses pertinentes)
- Informations administratives (budget, missions, organigramme)
 - Rapport annuel des offices de propriété industrielle
 - Procédures (dépôt, publication)
 - Législation et affaires de propriété industrielle
 - Produits et services d'information en matière de propriété industrielle
 - Environnement de système informatique/activités/logiciels libres
 - Liste des mandataires de propriété industrielle dans le pays
 - Liste des revues/périodiques sur la propriété industrielle dans le pays
 - Liste des fournisseurs de l'information en matière de propriété industrielle dans le pays
 - Adresses URL pertinentes sur les activités d'information des offices de propriété industrielle
 - Actualités relatives à la propriété industrielle
 - Autres (veuillez préciser) :
11. À quelle fréquence voudriez-vous que les rapports soient actualisés?
- Tous les six mois
 - Une fois par an
 - Tous les deux ans
 - Tous les trois ans ou moins souvent

12. Avez-vous des suggestions concernant une éventuelle amélioration des ATR? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

- Actualisations par courrier électronique pour les abonnés
- Fonctions de recherche
- Autres (veuillez préciser) :

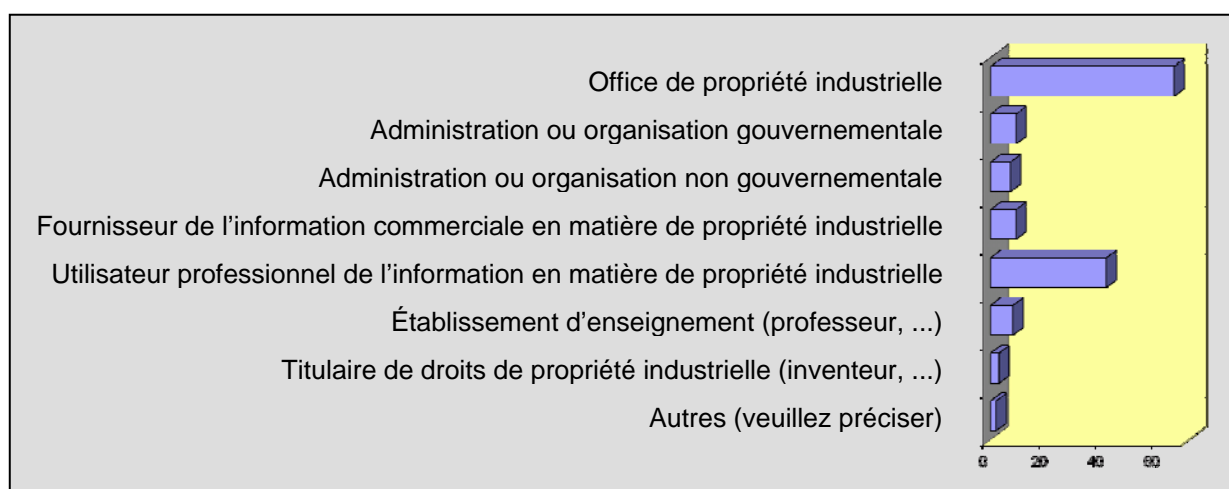
[L'appendice 2 suit]

APPENDICE 2

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES ATR

Date du début de l'enquête : 14 juin 2006
 Date de la fin de l'enquête : 4 octobre 2006
 Nombre de réponses : 144

1. Parmi les catégories ci-dessous, laquelle correspond le mieux au groupe auquel vous appartenez?



Choix	Nombre	Pourcentage
1. Office de propriété industrielle	65	45,1%
2. Administration ou organisation gouvernementale	9	6,3%
3. Administration ou organisation non gouvernementale	7	4,9%
4. Fournisseur de l'information commerciale en matière de propriété industrielle	9	6,3%
5. Utilisateur professionnel de l'information en matière de propriété industrielle (juriste, mandataire, chercheur, etc.)	41	28,5%
6. Établissement d'enseignement (professeur, étudiant, etc.)	8	5,6%
7. Titulaire de droits de propriété industrielle (inventeur, créateur, etc.)	3	2,1%
8. Autres (veuillez préciser) :	2*	1,4%

Nombre total de réponses : 144

* Autres (veuillez préciser) :

- industrie de consommation (1)
- grand public (1)

SCIT/SDWG/8/5
Annexe
Appendice 2, page 2

2. Parmi les professions ci-dessous, laquelle correspond le mieux à la vôtre?

Choix	Nombre	Pourcentage
1. Expert en information en matière de propriété industrielle	48	33,3%
2. Examineur dans un office de propriété industrielle	9	6,3%
3. Administrateur	7	4,9%
4. Responsable de l'élaboration des politiques/planificateur des politiques	7	4,9%
5. Analyste des opérations	2	1,4%
6. Conseiller en propriété industrielle	6	4,2%
7. Expert en techniques de l'information	6	4,2%
8. Fournisseur de l'information commerciale en matière de propriété industrielle	7	4,9%
9. Créateur/titulaire de droits de propriété industrielle	1	0,7%
10. Juriste/mandataire	27	18,8%
11. Chercheur	6	4,2%
12. Professeur/assistant	3	2,1%
13. Enseignant	2	1,4%
14. Étudiant	5	3,5%
15. Employé(e) d'une PME	1	0,7%
16. Grand public	5	3,5%
17. Autres (veuillez préciser)	2*	1,4%

Nombre total de réponses : 144

* Autres (veuillez préciser) :

- employé(e) dans un grand secteur industriel (1)
- auxiliaire juridique (1)

3. Dans quel pays résidez-vous actuellement?

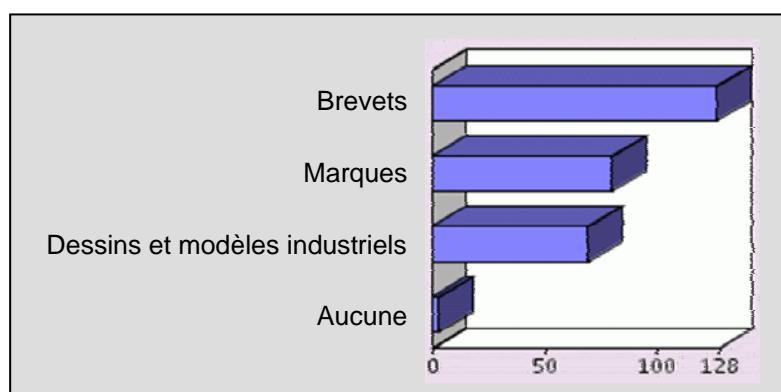
Choix	Nombre	Pourcentage
Allemagne	6	4,2%
Angola	1	0,7%
Antigua-et-Barbuda	1	0,7%
Australie	1	0,7%
Autriche	6	4,2%
Belgique	1	0,7%
Brésil	1	0,7%
Burundi	1	0,7%
Canada	8	5,6%
Chine	3	2,1%
Espagne	1	0,7%
Estonie	2	1,4%
États-Unis d'Amérique	17	11,8%
Fédération de Russie	34	23,6%
France	4	2,8%
Inde	2	1,4%
Indonésie	1	0,7%
Irlande	1	0,7%
Italie	1	0,7%
Japon	8	5,6%
Kenya	2	1,4%

SCIT/SDWG/8/5
Annexe
Appendice 2, page 3

Choix	Nombre	Pourcentage
Lituanie	9	6,3%
Luxembourg	1	0,7%
Malaisie	1	0,7%
Mexique	1	0,7%
Norvège	2	1,4%
Pays-Bas	5	3,5%
République de Corée	8	5,6%
Roumanie	4	2,8%
Royaume-Uni	3	2,1%
Slovaquie	1	0,7%
Suède	2	1,4%
Suisse	4	2,8%
Turquie	1	0,7%

Nombre total de réponses : 144

4. Quelles catégories d'ATR vous intéressent? (Cochez toutes les réponses pertinentes)



Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)
1. Brevets	128	88,9%
2. Marques	81	56,3%
3. Dessins et modèles industriels	70	48,6%
4. Aucune	3	2,1%

Nombre total de réponses : 144

5. Activités d'information en matière de brevets

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de brevets? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_pi_content.htm.

Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)	Pourcentage (sur 123)
1. Évolution des activités en matière de brevets	89	61,8%	72,4%
2. Questions relatives à la création, à la reproduction, à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets	83	57,6%	67,5%
3. Questions relatives à l'établissement d'abrévés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet	76	52,8%	61,8%
4. Création et tenue à jour de dossiers de recherche	83	57,6%	67,5%
5. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes de recherche mécanisée	76	52,8%	61,8%
6. Administration de la bibliothèque et des services de l'office de la propriété industrielle mis à la disposition du public	66	45,8%	53,7%
7. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets	60	41,7%	48,8%
8. Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et pratique en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement	63	43,8%	51,2%
9. Autres sujets pertinents sur l'information en matière de brevets (veuillez préciser)	13	9,0%	10,6%

Nombre total de réponses : 123

Texte libre :

- Au lieu de réunir des ATR distincts, l'OMPI pourrait rassembler et publier les rapports annuels des offices nationaux, dont une partie pourrait être présentée de la même manière que les ATR et contenir les mêmes éléments que ceux figurant dans les ATR.
- Site portail regroupant des informations brèves sur les offices de propriété industrielle.
- (Lien vers) une description plus détaillée de tous les droits relevant de la compétence de l'office et (lien vers) une brève description des procédures.
- Nouveaux livres, etc.
- Concession de licences d'exploitation des applications secondaires.
- Statistiques sur les licences, activités de concession de licences aux fins du transfert de technologie.
- Incorporation dans un service Web à l'aide d'un format XML normalisé, dans l'idéal respectant la norme OPS *ops.espacenet.com*.
- Statistiques sur les brevets.
- Accords de recherche ou d'examen conclus par les offices.
- Statistiques sur les demandes de brevet, etc., par office de propriété industrielle/pays.

6. Activités d'information en matière de marques

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de marques? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_tm_content.htm.

Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)	Pourcentage (sur 78)
1. Évolution des activités d'enregistrement	53	36,8%	68,0%
2. Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de sources secondaires d'information en matière de marques, c'est-à-dire de bulletins de marques	52	36,1%	66,7%
3. Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de marques	48	33,3%	61,5%
4. Création et tenue à jour de systèmes de recherche manuelle concernant les marques	47	32,6%	60,3%
5. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les marques	59	41,0%	75,6%
6. Administration des services relatifs aux marques mis à la disposition du public	51	35,4%	65,4%
7. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de marques	44	30,6%	56,4%
8. Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement	37	25,7%	47,4%
9. Autres sujets pertinents sur l'information en matière de marques (veuillez préciser)	4	2,8%	5,1%

Nombre total de réponses : 78

Texte libre :

- Site portail regroupant des informations brèves sur les offices de propriété industrielle.
- Statistiques sur les licences, activités de concession de licences.
- Je n'ai pas besoin des informations figurant dans les ATR.
- Statistiques sur les demandes d'enregistrement de marques, etc., par office de propriété industrielle/pays.

7. Activités d'information en matière de dessins et modèles industriels

Selon vous, quelles informations sont utiles dans le contenu recommandé actuel des ATR sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

Vous trouverez davantage de renseignements dans les documents y afférents disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/resources/atr_id_content.htm.

Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)	Pourcentage (sur 69)
1. Évolution des activités d'enregistrement	48	33,3%	69,6%
2. Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de documents de dessin ou modèle industriel et de sources secondaires d'information en matière de dessins et modèles industriels, c'est-à-dire de bulletins officiels	45	31,3%	65,2%
3. Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de dessins et modèles industriels selon les systèmes de classement utilisés	41	28,5%	59,4%
4. Création et tenue à jour de dossiers de recherche	48	33,3%	69,6%
5. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les dessins et modèles industriels	50	34,7%	72,5%
6. Administration des services relatifs aux dessins et modèles industriels qui sont mis à la disposition du public	46	31,9%	66,7%
7. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de dessins et modèles industriels	39	27,1%	56,5%
8. Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement	33	22,9%	47,8%
9. Autres sujets pertinents sur l'information en matière de dessins et modèles industriels (veuillez préciser)	5	3,5%	7,3%

Nombre total de réponses : 69

Texte libre :

- Site portail regroupant des informations brèves sur les offices de propriété industrielle.
- Statistiques sur les licences, activités de concession de licences
- Incorporation dans un service Web à l'aide d'un format XML normalisé, dans l'idéal respectant la norme OPS *ops.espacenet.com*.
- Davantage de statistiques.

8. Au cours des deux dernières années, combien de fois avez-vous mentionné les ATR disponibles sur le site Web de l'OMPI?

Jamais	Une fois par an	Deux à cinq fois par an	Plus de cinq fois par an
52 36,1%	28 19,4%	28 19,4%	36 25,0%

Nombre total de réponses : 144

SCIT/SDWG/8/5
Annexe
Appendice 2, page 7

9. À l'aide de l'échelle ci-dessous allant de 1 à 6, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction en ce qui concerne chacune des affirmations suivantes

	Très mécontent	Assez mécontent	Neutre	Assez content	Très content	Ne sait pas
L'information figurant dans les ATR est utile	8 5,6%	5 3,5%	36 25,0%	47 32,6%	22 15,3%	26 18,1%
La présentation des ATR répond à mes besoins	11 7,6%	10 6,9%	42 29,2%	40 27,8%	12 8,3%	29 20,1%
L'actualisation annuelle actuelle me convient bien	5 3,5%	9 6,3%	39 27,1%	38 26,4%	23 16,0%	30 20,8%

Nombre total de réponses : 144

10. Quel autre type d'information souhaiteriez-vous trouver dans les ATR? (Cochez toutes les réponses pertinentes)

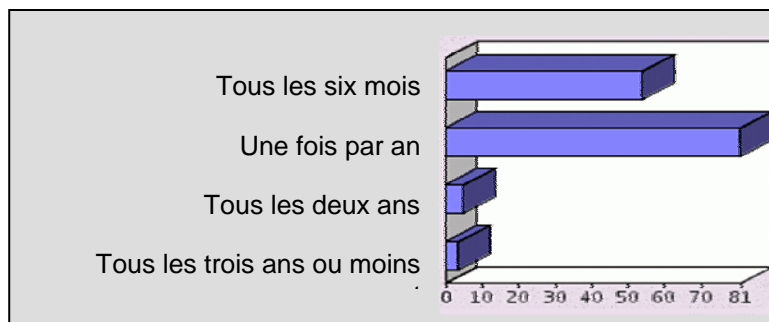
Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)
1. Informations administratives (budget, missions, organigramme)	38	26,4%
2. Rapport annuel des offices de propriété industrielle	46	31,9%
3. Procédures (dépôt, publication)	67	46,5%
4. Législation et affaires de propriété industrielle	79	54,9%
5. Produits et services d'information en matière de propriété industrielle	69	47,9%
6. Environnement de système informatique/activités/logiciels libres	42	29,2%
7. Liste des mandataires de propriété industrielle dans le pays	51	35,4%
8. Liste des revues/périodiques sur la propriété industrielle dans le pays	58	40,3%
9. Liste des fournisseurs de l'information en matière de propriété industrielle dans le pays	53	36,8%
10. Adresses URL pertinentes sur les activités d'information des offices de propriété industrielle	63	43,8%
11. Actualités relatives à la propriété industrielle	63	43,8%
12. Autres (veuillez préciser) :	8*	5,6%

Nombre total de réponses : 139

* Autres (veuillez préciser) :

- Statistiques (graphiques) sur les droits de propriété industrielle.
- Entrée dans la phase nationale selon le PCT, utilisation de la huitième édition de la CIB, résumé du dossier de recherche aux fins de l'examen, acceptation des rapports de recherche d'autres offices, communication complémentaire, etc.
- Législation nationale et affaires de propriété industrielle.
- Dans quels domaines le nombre de dépôts de demandes d'enregistrement d'une marque et d'enregistrements est-il le plus élevé?
- La propriété industrielle et les combustibles biologiques.

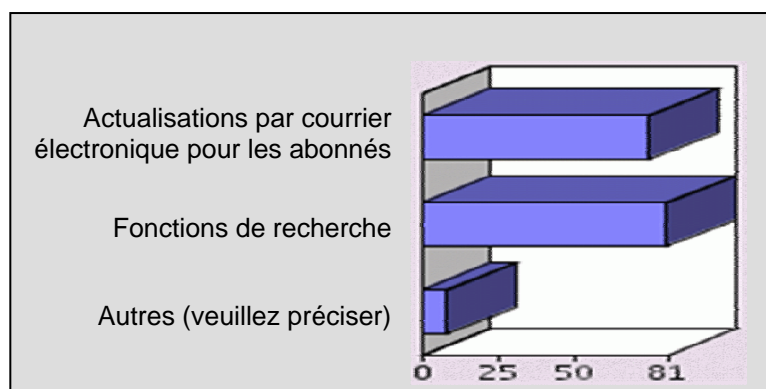
11. À quelle fréquence voudriez-vous que les rapports soient actualisés?



Choix	Nombre	Pourcentage
1. Tous les six mois	54	37,5%
2. Une fois par an	81	56,3%
3. Tous les deux ans	5	3,5%
4. Tous les trois ans ou moins souvent	4	2,8%

Nombre total de réponses : 144

12. Avez-vous des suggestions concernant une éventuelle amélioration des ATR? (Cochez toutes les réponses pertinentes)



Choix	Nombre	Pourcentage (sur 144)
1. Actualisations par courrier électronique pour les abonnés	75	52,1%
2. Fonctions de recherche	81	56,3%
3. Autres (veuillez préciser)	9	6,3%

Nombre total de réponses : 121

Texte libre :

- Si les ATR devaient être incorporés dans le rapport annuel des offices, ce "processus" devrait bien entendu avoir lieu chaque année; si les ATR sont publiés séparément, la publication peut avoir lieu tous les trois ans ou moins souvent.

- Je voudrais pouvoir passer d'un pays à l'autre tout en conservant le paragraphe approprié dans le rapport; par exemple : je voudrais pouvoir passer directement des statistiques AT aux statistiques DE et, de là, aux statistiques. En outre, le système ne devrait pas uniquement permettre de passer du rapport complet d'un office à celui d'un autre office mais comporter aussi une fonction permettant à l'utilisateur d'effectuer une recherche pour un élément donné auprès de plusieurs offices.
- Faire ressortir les modifications par rapport au texte de l'année précédente; par exemple, inclure deux versions, l'une dépourvue de la fonction "track changes" ("changements apparents") et l'autre avec cette fonction activée afin que les utilisateurs puissent immédiatement consulter les données modifiées s'ils le souhaitent.
- Traduire tout en anglais, les autres langues (français, espagnol, chinois, etc.) étant facultatives – mais s'assurer que tout est disponible en anglais.
- Données sur le nombre de marques enregistrées par année, sur les domaines dans lesquels des demandes d'enregistrement de marques ont été déposées ou des marques ont été enregistrées, sur la ventilation des coûts, sur les éléments facilitant l'enregistrement d'une marque, sur les moyens permettant d'aider les petites entreprises qui démarrent à mieux supporter le coût de l'enregistrement d'une marque.
- Des instructions plus détaillées sur les modalités de remplacement de l'information dans la formule ATR.
- Je connais le contenu des ATR de mon office. Je n'ai pas besoin des informations figurant dans les ATR. Par conséquent, je ne consulte jamais les ATR d'aucun autre office. Je trouve les informations dont j'ai besoin dans la page d'accueil de l'OMPI et d'autres offices. Je n'ai pas besoin d'ATR supplémentaire pour mes activités (je suis responsable des activités internationales relatives aux marques au sein de mon office). Les rapports sont superflus. Par conséquent, je n'ai besoin d'aucune actualisation. J'ai choisi une seule possibilité parmi les huit parce que je devais le faire.
- Si les rapports annuels publiés par les offices de propriété industrielle en anglais pouvaient remplacer les ATR de l'OMPI, l'activité routinière que constitue l'actualisation pourrait avoir lieu une fois par an, voire tous les deux ou trois ans.

[L'appendice 3 suit]

APPENDICE 3

ÉLÉMENTS DE CONTENU RECOMMANDÉS DANS LES ATR SUR LES ACTIVITÉS
D'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Les rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de brevets devraient traiter les sujets suivants¹ :

I. Évolution des activités en matière de brevets

changements observés par rapport à l'année précédente en matière de dépôt de demandes et de titres délivrés;
tendances ou domaines dans lesquels des changements rapides sont observés par rapport à l'année précédente;
adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des statistiques sur les brevets.

II. Questions relatives à la création, à la reproduction, à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets

publication, impression, copie (principaux types de publications de l'office dans le domaine de l'information en matière de brevets, etc.);
principaux types d'avis publiés par l'office dans le domaine de l'information en matière de brevets;
supports de grande capacité utilisés (papier, microformes, stockage optique, etc.);
traitement de texte et automatisation de l'office;
techniques (nouvelles) utilisées pour la production d'information en matière de brevets (impression, enregistrement, photocomposition, etc.).
adresses URL des pages Web du site de l'office fournissant un accès à la publication en ligne de documents de brevet et de bulletins des brevets, ainsi qu'à d'autres sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets, dont des serveurs de publication de brevets et des téléchargements de données en masse sur les brevets.

¹ Le terme "brevet" désigne aussi les modèles d'utilité et les Certificats complémentaires de protection (CCP).

Les offices qui délivrent des brevets de dessin ou modèle doivent rendre compte de leurs activités d'information dans ce domaine dans leur Rapport technique annuel sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels.

III. Questions relatives à l'établissement d'abrégés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet

établissement d'abrégés, examen, traduction;
activités de classement et de reclassement; système de classement utilisé, par exemple classification internationale des brevets (CIB), autre classification (prière d'indiquer si les documents de brevet sont classés par votre office et, dans l'affirmative, quelle classification est utilisée);
indexation coordonnée (systèmes d'indexation en profondeur nationaux, indexation à partir de mots clés);
indexation dans le cadre de systèmes hybrides;
exploitation des données bibliographiques et des textes complets.

IV. Création et tenue à jour de dossiers de recherche

établissement;
mise à jour;
stockage, y compris supports de grande capacité;
documentation d'autres offices disponible ou considérée comme faisant partie des dossiers de recherche existants.

V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes de recherche mécanisée

systèmes au sein de l'office (en ligne/non connectés);
bases de données extérieures;
systèmes de gestion administrative (par exemple registre, situation juridique, statistiques, soutien administratif, etc.);
matériel utilisé (machines, y compris les types de terminaux et les réseaux utilisés, et logiciels), supports utilisés;
thesaurus existants accessibles en ligne; leur structure, leur présentation et leur utilité pour les recherches informatisées

VI. Administration de la bibliothèque et des produits et des services d'information mis à la disposition du public (par exemple, moyens mis en place pour le dépôt des demandes, l'aide aux clients en matière de procédure de recherche, la fourniture de publications officielles et la délivrance d'extraits de registre)

planification, administration, automatisation, sécurité, bâtiments;
collecte, acquisitions, préparation;
gestion, conservation de la collection;
prêts entre bibliothèques, partage des ressources, réseaux de bibliothèques de brevets dans le pays;

services d'information offerts au public (y compris services informatisés et dossiers de recherche contenus dans des bibliothèques extérieures à votre office, et information en matière de brevets placée par votre office sur le réseau World Wide Web).

adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des informations sur des procédures telles que le dépôt, la publication, l'examen et la délivrance du titre, les procédures d'opposition et de recours en matière de brevets, etc.;

adresses URL des pages Web du site de l'office contenant une description des produits et des services d'information que l'office propose (par exemple, service(s) de recherche en matière de brevets, bases de données sur les brevets, etc.) ainsi que des informations sur les modalités d'accès et d'utilisation de ces produits et services.

VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets

coopération internationale ou régionale en ce qui concerne l'échange d'information déchiffrable par machine, par exemple données bibliographiques, information sur l'abrégé ou le texte complet;

support utilisé pour l'échange des documents de priorité;

support autorisé pour déposer les demandes;

mise en œuvre de la Déclaration de principes concernant le passage aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevets (prière de fournir un rapport indiquant dans quelle mesure votre office est passé aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet).

VIII. Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et pratique en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets, et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement (veuillez indiquer les adresses URL des pages Web du site de l'office selon que de besoin)

cours de formation pour des participants du pays et étrangers, utilisation de moyens audiovisuels;

assistance aux pays en développement (envoi de consultants et d'experts, accueil de stagiaires de pays en développement, etc.);

activités de promotion (séminaires, expositions, visites, publicité, etc.);

études visant à déterminer l'évolution générale des techniques nouvelles, par exemple grâce à des statistiques sur les brevets, à l'élaboration de monographies, etc.;

assistance fournie par les offices en vue d'aider les offices récepteurs à passer aux supports électroniques de données pour l'échange de documents de brevet (voir aussi la sous-rubrique 4 de la rubrique VI);

Principales revues/principaux périodiques d'information en matière de brevets et de propriété industrielle publiés dans le pays ou la région de l'office.

IX. Autres informations générales sur l'office disponibles sur l'Internet

adresses URL des pages Web du site de l'office qui

- contiennent des informations sur la législation en matière de brevets;
- contiennent le rapport annuel de l'office;
- contiennent d'autres informations sur des questions abordées dans les ATR sous leur forme actuelle, si nécessaire;
- fournissent des codes source libre pour les systèmes d'information en matière de brevets;
- contiennent des actualités relatives aux brevets ayant un rapport avec l'office.

X. Autres sujets pertinents

[L'appendice 4 suit]

APPENDICE 4

ÉLÉMENTS DE CONTENU RECOMMANDÉS DANS LES ATR SUR LES ACTIVITÉS
D'INFORMATION EN MATIÈRE DE MARQUES

Les rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de marques devraient traiter les sujets suivants :

I. Évolution des activités d'enregistrement

changements observés par rapport à l'année précédente en matière de dépôt de demandes et d'enregistrements;
tendances ou domaines dans lesquels des changements rapides sont observés par rapport à l'année précédente;
adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des statistiques sur les marques.

II. Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de sources secondaires d'information en matière de marques, c'est-à-dire de bulletins de marques

techniques de publication, d'impression, de reproduction;
principaux types d'avis publiés par l'office dans le domaine de l'information en matière de marques;
supports de grande capacité et microformes utilisés;
traitement de texte et automatisation de l'office;
techniques utilisées pour la production d'information en matière de marques (impression, enregistrement, photocomposition, etc.).
adresses URL des pages Web du site de l'office fournissant un accès aux bulletins des marques en ligne et à d'autres sources d'information en matière de marques, dont des téléchargements de données en masse sur les marques.

III. Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de marques

activités de classement et de reclassement; systèmes de classement utilisés, par exemple classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne), autre classification (prière

d'indiquer si les produits et services indiqués aux fins de l'enregistrement des marques ainsi que les éléments figuratifs des marques sont classés par votre office et, dans l'affirmative, la ou les classifications utilisées)
utilisation éventuelle d'un système de classement électronique pour vérifier les symboles de classement attribués par le déposant, qui figurent dans la liste de produits ou services;
obligation, pour le déposant, de recourir aux termes préétablis de la classification utilisée; données bibliographiques et utilisation de ces dernières.

IV. Création et tenue à jour de systèmes de recherche manuelle concernant les marques

établissement;
mise à jour;
stockage, y compris supports de grande capacité;
documentation d'autres offices disponible ou considérée comme faisant partie des dossiers de recherche existants.

V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les marques

systèmes au sein de l'office (en ligne/non connectés);
bases de données extérieures;
systèmes de gestion administrative (par exemple registre, situation juridique, statistiques, soutien administratif, etc.);
matériel utilisé (machines, y compris les types de terminaux et les réseaux utilisés, et logiciels), supports utilisés.

VI. Administration des produits et des services d'information en matière de marques mis à la disposition du public (par exemple, moyens mis en place pour le dépôt des demandes, l'enregistrement des marques, l'aide aux clients en matière de procédure de recherche, la fourniture de publications officielles et la délivrance d'extraits de registre

planification, administration, automatisation, sécurité;
gestion, conservation de la collection;
services d'information offerts au public (y compris services informatisés et dossiers de recherche contenus dans des bibliothèques extérieures à votre office, et information en matière de marques placée par votre office sur le réseau World Wide Web).
adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des informations sur des procédures telles que le dépôt, la publication, l'examen et l'enregistrement, les procédures d'opposition et de recours en matière de marques, etc.;

adresses URL des pages Web du site de l'office contenant une description des produits et des services d'information que l'office propose (par exemple, service(s) de recherche en matière de marques, bases de données sur les marques, etc.) ainsi que des informations sur les modalités d'accès et d'utilisation de ces produits et services.

VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de marques

coopération internationale ou régionale en ce qui concerne l'échange d'information en matière de marques, par exemple sous forme de bulletins officiels; échange d'information déchiffrable par machine.

VIII. Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement (veuillez indiquer les adresses URL des pages Web du site de l'office selon que de besoin)

activités de promotion (séminaires, expositions, visites, publicité, etc.);
cours de formation pour des participants du pays et étrangers;
assistance aux pays en développement (envoi de consultants et d'experts, accueil de stagiaires de pays en développement, etc.).

principales revues/principaux périodiques d'information en matière de marques et de propriété industrielle publiés dans le pays ou la région de l'office.

IX. Autres informations générales sur l'office disponibles sur l'Internet

adresses URL des pages Web du site de l'office qui

- contiennent des informations sur la législation en matière de marques;
- contiennent le rapport annuel de l'office;
- contiennent d'autres informations sur des questions abordées dans les ATR sous leur forme actuelle, si nécessaire;
- fournissent des codes source libre pour les systèmes d'information en matière de marques;
- contiennent des actualités relatives aux marques ayant un rapport avec l'office.

X. Autres sujets pertinents

APPENDICE 5

ÉLÉMENTS DE CONTENU RECOMMANDÉS DANS LES ATR SUR LES ACTIVITÉS
D'INFORMATION EN MATIÈRE DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Les rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de dessins et modèles industriels devraient traiter les sujets suivants :¹

I. Évolution des activités d'enregistrement

changements observés par rapport à l'année précédente en matière de dépôt de demandes et de titres délivrés (ou enregistrements effectués);
tendances ou domaines dans lesquels des changements rapides sont observés par rapport à l'année précédente;
adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des statistiques sur les dessins et modèles industriels.

II. Questions relatives à la création, à la reproduction et à la diffusion de documents de dessin ou modèle industriel et de sources secondaires d'information en matière de dessins et modèles industriels, c'est-à-dire de bulletins officiels

publication, y compris impression, techniques de reproduction et impression électronique;
principaux types d'avis publiés par l'office dans le domaine de l'information en matière de dessins et modèles industriels;
supports de grande capacité et microformes utilisés;
bases de données et automatisation de l'office;
adresses URL des pages Web du site de l'office fournissant un accès aux bulletins des dessins et modèles industriels en ligne et à d'autres sources d'information en matière de dessins et modèles industriels, dont des téléchargements de données en masse sur les dessins et modèles industriels.

III. Questions relatives au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information en matière de dessins et modèles industriels selon les systèmes de classement utilisés

activités de classement et de reclassement; système de classement utilisé, par exemple classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno), autre classification (prière d'indiquer si les dessins et modèles industriels sont classés par votre office et, dans l'affirmative, quelle classification est utilisée);
données bibliographiques et utilisation de ces dernières.

IV. Création et tenue à jour de dossiers de recherche

établissement;
mise à jour;
stockage, y compris supports de grande capacité;
documentation d'autres offices disponible ou considérée comme faisant partie des dossiers de recherche existants.

V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée concernant les dessins et modèles industriels

systèmes au sein de l'office (en ligne/non connectés);
bases de données extérieures;
systèmes de gestion administrative (par exemple, registre, situation juridique, statistiques, soutien administratif, etc.);
matériel utilisé (machines, y compris les types de terminaux et les réseaux utilisés, et logiciels), supports utilisés.

VI. Administration des produits et des services d'information en matière de dessins et modèles industriels mis à la disposition du public (par exemple, moyens mis en place pour le dépôt des demandes, l'enregistrement des dessins et modèles, l'aide aux clients en matière de procédure de recherche, la fourniture de publications officielles et la délivrance d'extraits de registre)

planification, administration, automatisation, sécurité;
gestion, conservation de la collection;
services d'information offerts au public (y compris services informatisés et dossiers de recherche contenus dans des bibliothèques extérieures à votre office, et information en matière de dessins et modèles industriels placée par votre office sur le réseau World Wide Web);

adresses URL des pages Web du site de l'office contenant des informations sur des procédures telles que le dépôt, la publication, l'examen et l'enregistrement, les procédures d'opposition et de recours en matière de dessins et modèles industriels, etc.;

adresses URL des pages Web du site de l'office contenant une description des produits et des services d'information que l'office propose (par exemple, service(s) de recherche en matière de dessins et modèles industriels, bases de données sur les dessins et modèles industriels, etc.) ainsi que des informations sur les modalités d'accès et d'utilisation de ces produits et services.

VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de dessins et modèles industriels

coopération internationale ou régionale en ce qui concerne l'échange d'information en matière de dessins et modèles industriels, par exemple sous forme de bulletins officiels;

échange d'information déchiffrable par machine, par exemple, données sur disque compact ROM ou bande magnétique.

VIII. Questions relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en développement (veuillez indiquer les adresses URL des pages Web du site de l'office selon que de besoin)

activités de promotion (séminaires, expositions, visites, publicité, etc.);

cours de formation pour des participants du pays et étrangers;

assistance aux pays en développement (envoi de consultants et d'experts, accueil de stagiaires de pays en développement, etc.);

principales revues/principaux périodiques d'information en matière de dessins et modèles industriels et de propriété industrielle publiés dans le pays ou la région de l'office.

IX. Autres informations générales sur l'office disponibles sur l'Internet

adresses URL des pages Web du site de l'office qui

- contiennent des informations sur la législation en matière de dessins et modèles industriels;
- contiennent le rapport annuel de l'office;
- contiennent d'autres informations sur des questions abordées dans les ATR sous leur forme actuelle, si nécessaire;

SCIT/SDWG/8/5
Annexe
Appendice 5, page 4

- fournissent des codes source libre pour les systèmes d'information en matière de dessins et modèles industriels;
- contiennent des actualités relatives aux dessins et modèles industriels ayant un rapport avec l'office.

IX. Autres sujets pertinents

[Fin de l'appendice 5 et du document]

ⁱ Les offices qui délivrent des brevets de dessin ou modèle doivent rendre compte de leurs activités d'information dans ce domaine dans les rapports techniques annuels de cette série.